



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : M24.007

TH 705012

DÉPOSÉE LE : 08.10.2024

ATTRIBUTION À : TRANSPORTS ET
MOBILITÉS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
28.10.2024

Lieu et date : Chézard-Saint-Martin, le 8 octobre 2024

Au nom du ou des groupe/s : Vert-e-s - vert-libéral et socialiste

Auteur ou premier signataire : Clarence Chollet

Autres signataires (prénoms, noms) : Hélène Cazes, Cédric Charrière, Laurent Debrot, Romain Douard, Coline Ortega, Laurent Oppliger, Yves Pessina, Simon Monnard, Édith Magali Barblan, Sarah Bertschi, François Callias, Anita Cuenat, Martine Felber, Ingela Geith Chauvière, Patrick Lardon, David Moratel, Déborah Moratel, Rose Pendacheko, André Vallat et Mehdi Velic

Motion

Plus de soutien pour inciter les jeunes à prendre les transports publics

Objectif de la motion :

Le Conseil général demande au Conseil communal de modifier son arrêté relatif à l'octroi d'abonnements « onde verte » aux élèves du cycle 3 du cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) afin de corriger les inégalités entre élèves. Actuellement, seule une partie des élèves bénéficie d'un abonnement gratuit utilisable autant pour se rendre à l'école que pour les autres déplacements, notamment pour les loisirs. La piste à privilégier est la gratuité pour tous les élèves du cycle 3.

~~En parallèle, le Conseil communal étudiera l'opportunité d'instaurer des subventions pour l'achat d'abonnement de transport publics à d'autres catégories de la population (jeunes de moins de 25 ans, personnes âgées, etc.), à l'image d'autres communes du canton.~~

La motion est déposée :

- par écrit à la chancellerie ;
- **dans un délai de 20 jours avant une séance du Conseil général.**



Développement :

Actuellement, la commune offre un abonnement de transports publics à tous les élèves du cycle 3 domiciliés à plus de 1,6 km du collège de la Fontenelle.

La majeure partie des élèves du cycle 3 bénéficient donc d'un abonnement gratuit qu'ils peuvent utiliser pour se déplacer hors trajets scolaires, notamment pour leurs loisirs. En offrant la possibilité à tous les élèves du cycle 3 d'obtenir gratuitement un abonnement « onde verte », cette inégalité serait corrigée.

Effectivement, les élèves du cycle 3, c'est-à-dire de 12 à 16 ans environ, sont une catégorie de la population qu'il est particulièrement important d'inciter à prendre les transports publics, car c'est à cet âge que les habitudes en matière de mobilité se forment.

Le prix de l'abonnement « onde verte » jeune ayant diminué significativement suite à l'adoption du Plan climat cantonal, le coût de cette mesure pour la commune serait très limité, car elle réalise des économies grâce à cette décision cantonale.

~~Idéalement, des subventions devraient également être offertes à d'autres catégories de la population, notamment aux jeunes de moins de 25 ans et/ou aux seniors, ceci afin d'inciter nos habitantes et habitants à utiliser les transports publics. Plusieurs communes neuchâteloises offrent d'ores et déjà de tels soutiens se situant généralement entre 25% et 50% de subvention pour l'achat d'un abonnement « onde verte ». Nous demandons donc au Conseil communal de réfléchir à l'opportunité d'instaurer de telles subventions dans notre commune.~~